



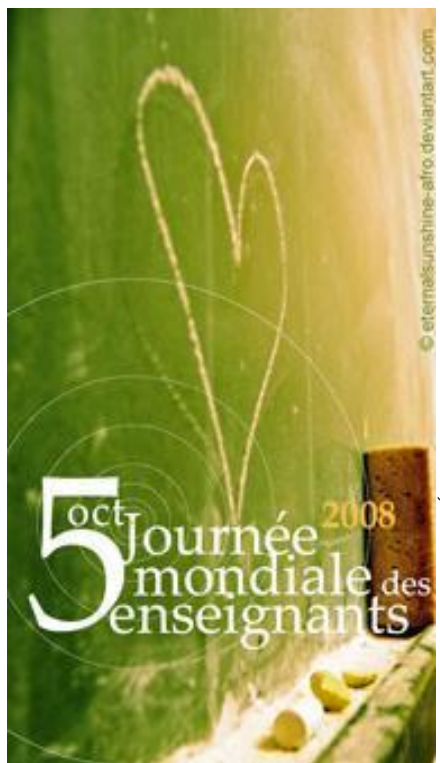
Profession enseignante : bulletin n° 6 – le lundi 22 septembre 2008

Appel général à la mobilisation du 6 octobre Vers une journée nationale d'action

Dans la poursuite de leur plan d'action pour la valorisation de la profession enseignante amorcé l'hiver dernier à la suite des travaux qu'elles avaient réalisés avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC), et fortes du succès qu'elles ont obtenu auprès des conseils d'administration des cégeps, les trois fédérations syndicales enseignantes — la FAC, la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN — ont adopté, les 4 et 5 septembre derniers, de manière concertée et toutes trois à l'unanimité, une proposition commune d'action pour le lundi 6 octobre, au lendemain de la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants*.

L'objectif est de manifester notre mécontentement quant à l'utilisation des sommes obtenues lors des derniers transferts fédéraux et de réclamer un véritable réinvestissement dans l'enseignement collégial.

Cette première opération devrait commencer par un piquetage que chaque syndicat organisera le matin du 6 octobre. Nous profiterons de l'occasion pour remettre un tract et un dépliant aux étudiantes et étudiants et aux autres membres du personnel du collège les informant de la signification de cette action, à laquelle nous vous invitons à participer en grand nombre.



En vue de la préparation des activités de la journée d'action, vous êtes également invités à signer une lettre collective adressée à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michelle Courchesne, lettre dont vous pouvez d'ores et déjà prendre connaissance auprès de votre syndicat.

Le soutien individuel des enseignantes et des enseignants est primordial pour offrir aux représentations syndicales auprès de la ministre une crédibilité de premier ordre.

**Nous comptons sur
votre appui.**

**Faisons du 6 octobre un moment fort de rassemblement,
en appui à notre profession!**

Valoriser la profession enseignante Un chantier prioritaire

Depuis plus d'un an, le dossier de la valorisation de la profession enseignante au collégial occupe une part importante de l'action syndicale. Et pour cause! Que nous amorcions notre carrière au collégial ou que nous ayons vécu les profondes mutations des quinze dernières années, nous faisons face quotidiennement à la lourdeur de notre tâche ainsi qu'à la dévalorisation de notre profession. Devant ces préoccupations, partagées par l'ensemble des enseignantes et enseignants à travers le réseau, les trois fédérations syndicales, soit la Fédération autonome du collégial (FAC), la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), ont choisi de collaborer à un vaste chantier visant l'amélioration de la condition enseignante au collégial.

Retour sur les travaux en comité paritaire

Lors de la dernière période de négociation, les trois fédérations avaient fait de l'amélioration de la tâche enseignante leur priorité. Après deux années de discussions stériles, le gouvernement a décrété nos conditions de travail. Dans l'entente de principe qu'elles ont acceptée sous la contrainte, la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN ont obtenu du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) la mise en place d'un comité paritaire ayant comme mandat « d'analyser la pratique actuelle de la profession enseignante [...] notamment les paramètres de la charge individuelle ». Dans le cadre des dispositions de leurs conventions collectives respectives, ces deux fédérations ont amorcé alors une discussion pour clarifier les perspectives d'un travail commun.

En février 2007, invitée par le CPNC, avec l'accord des deux autres fédérations syndicales, la FAC s'est jointe aux travaux de ce comité, sans remettre en question le travail qu'il avait effectué jusqu'à ce jour. C'est alors que les trois fédérations ont commencé à unir leurs efforts en vue de produire, avec le CPNC, une analyse commune de la situation.

Au cours de l'automne 2007, les deux parties, syndicale et patronale, ont convenu d'une validation du premier projet de document auprès du personnel enseignant de tout le réseau et auprès des directions des collèges. Cet important exercice a permis au comité paritaire de parachever son rapport, rendu public au début du printemps 2008. Ce calendrier de travail serré représentait tout un défi, qui visait la participation la plus large afin de réunir les conditions d'une

mobilisation nécessaire, auprès des instances politiques, pour la valorisation de la profession enseignante.

Le rapport « *Enseigner au collégial... Portrait de la profession* », que vous avez reçu à la fin de la dernière session ou que la direction de votre collège vous transmettra avec la présente rentrée, constitue « un effort conjoint visant à alimenter la réflexion sur la pratique de la profession enseignante, sur sa complexité, ses caractéristiques et ses exigences¹ ». Ce document n'est pas une nouvelle convention collective ou un document légal que certains pourraient invoquer pour contraindre des enseignantes ou des enseignants à réaliser des tâches additionnelles.

Parallèlement aux travaux du comité paritaire, les déléguées et délégués des 59 syndicats membres des trois fédérations se sont rencontrés en février 2008. En plus d'adopter un important plaidoyer pour la valorisation de la profession enseignante au collégial, ils ont entériné un plan d'action comprenant, entre autres, une importante opération auprès des conseils d'administration de chaque cégep. L'action du 6 octobre prochain vise, de manière synchronisée et dans la foulée d'une dénonciation de la répartition des sommes des transferts fédéraux dévolues au collégial, à mettre sur la place publique, et pour tous les intervenants du réseau, les enjeux de la profession enseignante au collégial.

¹ *Enseigner au collégial... Portrait de la profession*. Étude du comité paritaire, mars 2008, page 5.

Au lendemain du 6 octobre, des suites aux travaux...



Il était clair, pour la FAC, la FEC-CSQ et la FNEEQ-CSN, que la production du rapport du comité paritaire ne constituait qu'une première étape. Aussi, dès le printemps dernier, les trois fédérations ont exigé de la partie patronale que l'on donne suite à ces travaux. À la rentrée, le CPNC a accédé à cette revendication syndicale et a convenu de reprendre les travaux sur les bases suivantes :

À la suite du rapport Enseigner au collégial... Portrait de la profession, rapport produit en comité paritaire, les parties nationales conviennent de confier au comité le mandat qui suit :

Comparer le rapport Enseigner au collégial... Portrait de la profession, issu des travaux du comité paritaire, et le contenu des conventions collectives concernant les activités exercées par le personnel enseignant, dresser un inventaire des écarts et, le cas échéant, examiner la nature de ces écarts et en déterminer les impacts sur l'enseignement collégial.

Les parties nationales conviennent également de poursuivre entre elles les échanges à la suite de ces travaux pour discuter de pistes de solutions à court et à moyen terme.

Pour la FAC, la FEC et la FNEEQ, les résultats de ces travaux devront permettre de définir les solutions à introduire à court terme avant la négociation de 2010.

Il est plus qu'urgent de réinvestir dans l'enseignement collégial. Et c'est à nous tous, dans chacun de nos collèges, de le manifester clairement.

À Alma, Granby et à Vanier : la persévérance des directions syndicales réussit à convaincre trois nouveaux CA

Au cégep d'Alma, de Granby et au collège Vanier, la persévérance des directions syndicales a réussi à convaincre les membres des conseils d'administration de ces trois collèges. En effet, au printemps pour les deux premiers, et à la rentrée pour le troisième, les conseils d'administration ont convenu de soutenir les travaux pour la valorisation de la profession enseignante. À Alma, c'est un vote pris à l'unanimité des membres du CA. À Granby, l'opération a d'abord obtenu l'appui de 72 enseignantes et enseignants pour convaincre la direction du collège. À Vanier, la détermination de la direction syndicale locale a permis d'obtenir un vote positif à la réunion du CA de la rentrée.

Au total, plus de 90 % des conseils d'administration ont donné leur aval à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes les plus sérieux soulevés dans le rapport.